

A

**Madame la députée,
Monsieur le député,**

Parlement Européen de Strasbourg

Objet : incinération et directive déchet : mobilisation des médecins

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous souhaitons que votre attention soit attirée sur la problématique de l'incinération des déchets ménagers incluse dans la Directive cadre sur les déchets actuellement en révision au Parlement Européen de Strasbourg.

C'est la combustion qui fait que l'incinération est plus à risque de toutes les autres méthodes d'élimination des déchets.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » énonçait LAVOISIER. Une tonne de molécules composant les déchets se transforment, via l'incinération, en un ensemble de nouvelles molécules toxiques CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) entrant dans la composition des 300 kilos de cendres et des 700 kilos de fumées produites par la combustion.

En effet l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) a rendu fin mars 2008 les résultats définitifs de l'étude sur l'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères en montrant que les risques relatifs, sous-estimés dans ses résultats préliminaires en 2006, ont été revus à la hausse avec une augmentation considérable du risque de développer des lymphomes, myélomes et des sarcomes des tissus mous et autres cancers à proximité des incinérateurs.

Les résultats de cette étude, compte tenu des courtes périodes de latence choisies par l'InVS, entre exposition et apparition d'un cancer (5 ans pour les leucémies et 10 ans pour les autres cancers), laissent craindre selon l'InVS lui-même que le pic d'apparition de cancers ne soit certainement pas encore atteint.

L'InVS précise dans ses conclusions que l'indicateur d'exposition ne permet pas d'incriminer un polluant particulier.

Il n'y a en effet, à notre connaissance, aucune preuve scientifique indiquant que chez l'homme, les dioxines sont à l'origine des lymphomes, des myélomes, des sarcomes du tissu mou retrouvés en surnombre à proximité des incinérateurs de déchets ménagers.

Par conséquent, affirmer que la mise aux normes des incinérateurs pour les dioxines évitera l'apparition des cancers relève de l'imposture médicale et scientifique.

Au moment où les réductions des dernières normes de rejet de quelques polluants (dont les dioxines) ne correspondent pas en réalité à une tolérance sanitaire mais seulement à la faisabilité technique du moment, il faut souligner qu'elles n'ont fait depuis l'objet d'aucune autre étude épidémiologique permettant d'affirmer l'absence de risque sanitaire pour les populations vivant sous le panache des incinérateurs,

L'incidence élevée des cancers à proximité des incinérateurs d'ordures ménagères ne peut s'expliquer que par la présence d'autres substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques).

De plus, les promoteurs des incinérateurs de déchets ménagers assurent l'utilisation en remblais routiers des 300 kilos de mâchefers issus d'une tonne de déchets incinérés, alors que les négociations du « Grenelle de l'Environnement » ont permis de souligner la nécessaire évolution de la réglementation sur les mâchefers, qui vieille de 13 ans, apparaît aujourd'hui obsolète (circulaire du 9 mai 1994) avec la prise en compte des risques liés à l'utilisation des mâchefers et à la sous-estimation de leur potentiel polluant.

Madame, Monsieur, au moment où les grands acteurs économiques s'accordent à reconnaître que la masse des Produits Résiduels Ménagers diminue de 2% l'an, les populations ne doivent pas payer au prix fort un manque de volontarisme calé sur des perspectives ignorant le principe de précaution inscrit dans la Constitution Française.

Nous avons entendu le 25 octobre 2007 Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République: « *Notre ambition [...] ce n'est pas d'être dans la moyenne. Notre ambition c'est d'être en avance, d'être exemplaire.* » et « *La priorité ne sera plus à l'incinération mais au recyclage des déchets. Il faudra prouver pour tout nouveau projet d'incinérateur qu'il s'agit bien de l'ultime recours* » et Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables le 2 février dernier: « *il faut désormais regarder toutes les alternatives sereinement...* » ?

Les solutions alternatives dont la réduction des déchets à la source, le tri sélectif, la méthanisation, le compostage et la stabilisation des déchets ultimes, respectant au mieux la santé et l'environnement, coûtent moins cher pour le contribuable, créent plus d'emplois que les procédés thermiques et permettent l'évolution vers l'éco-citoyen de demain.

Les professionnels de santé soulignent ici que les incinérateurs d'ordures ménagères sont une perte de chance pour la santé et l'environnement.

Recevez, Madame la députée, Monsieur le député, toute l'expression de nos meilleures salutations.

Pour la Coordination Nationale Médicale Santé Environnement

Le Docteur Jean-Michel CALUT
Vice-président
12, rue René Laurent 63370 Lempdes
Tel : 04 73 61 87 80 - 06 08 99 05 65
famillecalut@wanadoo.fr

Président : Dr Albert FHIMA, Médecin Généraliste Lyon

Membres Fondateurs : Docteurs Jean-Michel CALUT, médecin généraliste, collectif des médecins de Clermont-Ferrand, Francis GLEMET, pharmacien industriel, AMIES¹, Françoise. BOUSSON, médecin, présidente de SERA², Alexandre RAFALOVITCH, médecin généraliste Lyon, Michel. SIMONOT médecin généraliste et Brigitte SIMONOT, Gynécologue-Obstétricien, collectif médical Santé Environnement du Nord, Dominique ERAUD , médecin phytothérapeute et nutrition, collectif-eco médecine Paris, Jean-Pierre GALLAUX ,ORL président d' AMIES

Contact CNMSE : Francis GLEMET tel 06 81 98 21 47
fglemet@wanadoo.fr

¹ Association Médecins Indépendants pour l'Environnement et la Santé

² Santé Environnement en Rhône-Alpes